mons. J'ai même cru que le mécanicien m'avait vu, ou entendu, car il m'a semblé qu'il se tournait de mon côté en me regardant. Je ne puis l'affirmer, car le train passa si vite...

M. Lépiney, chef de gare à Colleville (Seine-Inférieure), a également été entendu. Il avait pris place dans l'express de Granville et, sorti indemne de la collision, il prit avec un sang-froid remarquable la direction du service, fit rétablir les fils télégraphiques, coupés à la suite de l'accident, lança de son côté les signaux d'alarme et organisa les premiers secours.

L'opinion d'un fonctionnaire

Un fonctionnaire de la Compagnie a fait cette déclaration à un de nos confrères :

C'est un bruit ridicule que l'on fait courir en ce moment sur les responsabilités des chefs de gare de Villepreux, de Saint-Cyr et de Versailles-Chantiers.

Le chef de gare de Villepreux a fait son devoir. Il a placé les signaux d'usage pour arrêter la marche d'un train. Les règlements le couvrent entièrement. Quant à ses collègues des deux autres gares, on ne peut leur reprocher quoi que ce soit puisqu'ils ne connaissaient ni n'avaient à connaître le train omnibus en panne.

Tout le poids de la faute, et je vous assure qu'elle est lourde, retombe sur le mécanicien Leduc.

Il est gravement coupable.

La défense de Leduc

Réuni hier « extraordinairement », le Comité fédéral de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs a décidé de prendre en main l'affaire du mécanicien Leduc.

M. Sauvé, secrétaire de la Fédération, a ainsi exposé les raisons de son attitude :

On peut faire, nous dit-il, à notre camarade Leduc un seul reproche : celui d'avoir outrepassé un signal avertisseur.

Ce signal, il ne l'a pas vu, occupé qu'il était à « purger » son niveau d'eau. Ce niveau d'eau méritait de sa part autant d'attention que les disques de la voie.

Pour l'instant, nous nous contentons de protester contre le mandat d'amener décerné contre notre camarade. Leduc n'est point un criminel. Il y a des responsabilités plus hautes et autrement engagées que la sienne.

La locomotive était en service depuis 1867

La responsabilité de la Compagnie de l'Ouest-Etat semble nettement engagée par cet accident de machine.

La locomotive de l'omnibus tamponné, train 467, était en effet un vieux « sabot » *en service depuis 1867*, date de sa sortie des ateliers de Belfort.

Une telle locomotive devait être sujette à des accidents fréquents.

Cela, les services de traction de l'Ouest-Etat le savaient. Ils l'ont eux-mêmes avoué hier le plus ingénument du monde ; on goûtera ces déclarations qui furent faites à l'un de nos confrères :

Que ce soit un piston ou un cylindre faussé, ou un écrou desserré qui soit la cause de la panne, peu importe : ces incidents arrivent souvent, et il faut un concours de circonstances malheureuses pour avoir provoqué la catastrophe que nous déplorons.

— Les machines ne sont-elles pas visitées pendant leur passage au dépôt du Champ de Mars ?

— Elles sont visitées chaque jour : mais c'est une visite générale, et on n'a pas le temps de vérifier les détails. Aucune réparation n'y est faite, si le mécanicien n'en fait la demande ; je puis vous affirmer que le matin du 18 juin, aucune avarie n'avait été signalée, et aucune réparation ne fut effectuée.

Le dévouement de deux prêtres

Dans un récit de la catastrophe publié par le *Temps*, nous lisons ces détails :

Le sauvetage s'effectue avec rapidité. Un prêtre court de l'un à l'autre avec un dévouement sans égal, il donne l'absolution aux mourants, soigne les blessés. Maintenant il est lui-même malade, il est en sueur, il claque des dents. C'est à peine s'il peut tenir le verre de rhum que j'ai réussi à trouver pour lui. On lui essuie le visage, un monsieur prête son veston, son chapeau. Enfin, on l'emporte en bien mauvais état à l'orphelinat voisin. Pourvu que son dévouement ne lui soit pas fatal !...

L'*Eclair*, de son côté, publie un récit dans lequel nous trouvons ce passage :

Un ecclésiastique qui a été témoin de l'horrible scène nous en fait l'impressionnant récit. Il raconte, ce que nous savions déjà, combien fut admirable la conduite de M. l'abbé Bignon, missionnaire à Passais (Orne).

On nous signale comme digne des mêmes éloges la conduite de l'abbé Chedeville, directeur du *Réveil de Flers*.

Quelques minutes après la catastrophe, on vit l'héroïsme se manifester et les actes de dévouement se multiplier. En attendant les secours qui furent aussitôt sollicités, M. l'abbé Bignon, dont l'héroïsme fut admirable, organisa les secours. Mais, dans cette gare, auprès de laquelle il n'y a ni auberge, ni ferme, ni maison quelconque, que faire sans eau, sans médicaments, sans remèdes ? M. l'abbé Bignon réussit à se procurer la petite boîte de secours de la gare, ainsi qu'un flacon d'huile. Aidé par de nombreuses personnes dévouées, il pansa les plaies et ranima le courage des blessés.

Les cadavres non identifiés

En dehors du cercueil n° 3, renfermant les restes de Mme Duboeq, il restait ce matin six autres cercueils dans la chapelle improvisée à la gare de Villepreux.

C'était le cercueil n° 1 et les cercueils n° 2, 8, 9, 10 et 11.

Le cercueil n° 1 a été attribué à M. Louis-Joseph Helard.

Un blessé qui succombe

M. Leblond, qui avait subi à l'hôpital de Versailles l'opération du trépan, vient de succomber.

L'état des blessés

Il ne restait hier soir que le jeune Le Rubéus, qui avait subi dans l'après-midi l'opération du trépan, et M. Théodore Ladguerre. L'état de ce dernier était très satisfaisant. Les médecins espèrent maintenant sauver Henri Le Rubéus, dont l'état avait été considéré au début comme désespéré.

L'état de M. Kermarec, soigné à l'hôpital militaire de Versailles, est également satisfaisant, et Mme Kermarec, soignée en ville, allait beaucoup mieux.

Par contre, si les deux enfants de M. Jung, rédacteur à la préfecture de Seine-et-Oise, vont mieux, leur mère souffre beaucoup de ses brûlures ; elle ne peut ouvrir les yeux et, de plus, elle a une profonde blessure à la jambe droite.

Les chirurgiens ont constaté à l'hôpital militaire que M. Larger, de la 5e compagnie de remonte, avait le bras fracturé ; M. Quettier, du 11e d'artillerie, soigné au même hôpital, a des contusions à la face.

Mme Riquet, qui avait été soignée à Versailles, a pu être transportée à son domicile, 20, rue La Pérouse, à Paris.

A Villepreux, le chef de gare, M. Le Coeic, a pu reprendre son service. L'état de Mme Boudineau, la brave grand'mère qui a été blessée en voulant protéger son petit-fils, est toujours très grave.

L'enfant lui-même, qui semblait, le premier jour, n'avoir reçu que des contusions légères, était fort souffrant hier et inspirait aux médecins quelques inquiétudes.

L'incendie du train

D'après une enquête particulière, il semble prouvé que l'extrême rapidité avec laquelle s'est propagé l'incendie des deux trains en gare de Villepreux provient de ce que le train express qui part des Invalides était éclairé au gaz, et que tous les becs avaient été allumés en gare des Invalides pour la traversée du tunnel de Meudon. De là l'incendie et l'impossibilité matérielle pour les spectateurs de l'enrayer, puisqu'il y avait autant de foyers d'incendie que de wagons.

Les obsèques

Les obsèques des victimes auront lieu dans la commune de Clayes, territoire sur lequel est située la gare de Villepreux. On a creusé les fosses dans le petit cimetière de cette commune.

Le préfet a chargé M. Vidie, maire de Villepreux, de s'informer auprès des parents des victimes s'ils désirent qu'un service religieux soit célébré lors des obsèques, afin qu'il soit donné satisfaction à leurs demandes.

M. Briand s'est fait représenter ce matin par M. Durand, chef de son cabinet, aux obsèques de MM. Worms de Romilly père et fils, qui ont trouvé la mort dans la catastrophe de Villepreux.

D'autre part, il a chargé les préfets d'Eure-et-Loir et de l'Allier de le représenter aux obsèques des victimes qui ont eu lieu à Dreux et à Montluçon.

Un train fait encore trois victimes sur la ligne Paris-Granville

Un nouvel accident s'est produit lundi après-midi à Batilly (Orne), sur la ligne de Granville à Paris. Le train 496 a tamponné, au kilomètre 15,200, trois terrassiers occupés à la réfection de la voie. Deux ont été horriblement mutilés, le troisième est grièvement blessé et a été transporté à l'hôpital.

L'accident a provoqué un assez long arrêt du train 496, que suivait à quelques minutes le rapide de Granville à Paris-Invalide. On dut arrêter celui-ci à l'aide de pétards avertisseurs, pour éviter une nouvelle catastrophe.

Chambre des députés

Séance du mardi 21 juin

Séance à 2 heures : M. Brisson préside.

Vérification de pouvoirs

L'élection de M. Nectoux à Sceaux (5e circ.) est validée sans débat.

Il en est de même de celle de M. Poitou-Duplessy à Angoulême (2e circ.), sur laquelle le bureau qui l'avait examinée avait laissé à la Chambre le soin de se prononcer et qui, disait-on, devait donner lieu à un débat mouvementé.

La validation, votée à mains levées, est accueillie à droite par de vifs applaudissements.

Les interpellations

On revient aux interpellations.

M. Turmel interroge le gouvernement sur sa politique générale, et spécialement sur « sa politique socio-rurale et judiciaire ».

Jusqu'ici, les travailleurs des champs ont été trop oubliés, alors que des lois protectrices étaient votées en faveur des ouvriers de l'industrie.

Les uns et les autres pourtant ont droit à la même sollicitude des pouvoirs publics.

Pourquoi les travailleurs des champs sont-ils exclus, par exemple, du bénéfice des lois sur le travail ?

Ils réclament des mesures qui leur permettent de lutter contre la concurrence étrangère.

L'orateur continue au milieu du bruit des conversations, sans que personne prête, à ce qu'il dit, la moindre attention.

Il n'en continue pas moins, en réclamant autant qu'on peut le deviner, la réfection de l'outillage national.

Puis il signale d'importantes réformes à apporter à notre système judiciaire.

Plus on mettra de justice dans notre administration publique, plus la République sera forte et respectée.

M. Augagneur

M. Augagneur parle sur la déclaration ministérielle.

Mon intervention, il n'est pas besoin de le dire, n'a pas pour but de créer des difficultés au gouvernement, où nous avons compté des amis.

La déclaration nous avait troublés un moment, à cause des applaudissements plus bruyants que convaincus qui l'avaient accueillie à droite et au centre.

A la réflexion, et après ses loyales explications, nous nous sommes rendu compte qu'il n'y avait pas de dissentiment sérieux entre le gouvernement et nous.

Nous sommes partisans de la justice, et ne demandons pas qu'il trouble la vie privée des citoyens.

Voix à droite. — Il ne manquerait plus que cela !

M. Augagneur. — Je ne serai pas plus long sur la question scolaire.

Je me félicite que le gouvernement n'ait pas jeté par-dessus bord le monopole de l'enseignement.

Nous sommes ici un certain nombre de partisans de ce principe, et nous pensons que là, peut-être, sera un jour le seul moyen de ramener la paix à l'école.

Les statistiques qu'on a invoquées sont souvent erronées.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat, à laquelle le président du Conseil a attaché son nom, n'était pas, non plus, réclamée par le pays.

Il a suffi d'un incident diplomatique pour la rendre possible et la faire accepter du pays.

Les attaques des adversaires de l'école laïque obligeront les républicains à prendre de nouvelles mesures.

M. Delahaye. — Vous avez dit que la lutte est entre ceux qui croient et ceux qui ne croient pas.

M. Augagneur. — Je ne m'en dédis pas (Bruit à droite), je suis l'adversaire de l'enseignement confessionnel, et nous ne saurions que souhaiter l'arrivée du jour où il aura disparu. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Je n'insiste pas, et je pense à la question qui domine tout, la question financière.

La situation budgétaire est moins satisfaisante que la situation économique du pays.

Malgré 200 millions d'impôts nouveaux, nos budgets sont en déficit.

Leur équilibre est à la merci d'une mauvaise récolte.

Si de simples particuliers administraient leur fortune comme est administrée la fortune de l'Etat, on leur donnerait bientôt un Conseil judiciaire. (Appl. et rires à droite et au centre.)

Il y a deux manières de réaliser l'équilibre : diminuer les dépenses ou augmenter les recettes.

Chez nous, on établit le chiffre des dépenses, puis on étend ce budget sur une sorte de lit de Procuste, et on le torture jusqu'à ce que les recettes soient de niveau avec les dépenses.

Il y a trop de fonctionnaires, ce fait éclate aux yeux de quiconque a passé quelque temps dans l'administration. (Rires.)

On peut, sans inconvénient, réduire notamment le nombre des juges de certains tribunaux, on doit surveiller de près les marchés de fournitures de la marine et de l'armée.

Mais tout cela ne donnerait que des économies insuffisantes.

Il faut donc chercher des ressources supplémentaires.

Où les prendre ? On ne veut pas d'impôts nouveaux.

Quant à l'impôt sur le revenu, on ne peut pas compter qu'il augmentera les ressources du pays ; ce n'est qu'un instrument de justice fiscale.

On doit tenter autre chose, et c'est pourquoi je me tourne vers certains monopoles, vers la constitution de certains grands services publics pouvant donner à la collectivité des ressources plus grandes.

C'est là ce qu'on appelle des monopoles d'Etat. (Mouvements divers.)

M. Massabuau. — Vous avez soutenu contre moi un candidat opposé à tout monopole d'Etat. (Appl. et rires.)

J'espère que les radicaux-socialistes sauront s'unir à nous pour voter les monopoles d'Etat, sans tenir compte d'intérêts électoraux qui ne sont pas toujours recommandables. (Bruit.)

M. Chaumet. — Vous n'avez pas le droit de nous suspecter, nous nous sommes prononcés contre les monopoles d'Etat en toute indépendance et sincérité.

M. Augagneur. — Tout ce qu'on peut invoquer contre ces monopoles, c'est le mauvais résultat que certains ont pu donner jusqu'ici.

Mais est-ce à dire qu'il doive en être toujours ainsi, et que l'initiative privée soit infaillible alors que celle de l'Etat serait condamnée à l'échec perpétuel ? (Appl. à l'extrême-gauche.)

Mes amis et moi proposons en premier lieu le monopole de l'alcool, qui donnerait un double résultat au point de vue des finances de l'Etat et de la santé publique.

Cela ne nous empêche pas d'être des individualistes déterminés ; mais notre individualisme ne nous empêche pas de souhaiter la disparition de l'individualisme capitaliste qui accapare à son profit exclusif les sources de la richesse. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Nous sommes convaincus que notre solution donnera seule satisfaction à l'intérêt général. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Paul Deschanel

M. Paul Deschanel. — La situation qui se présente est nouvelle.

Nous sommes d'accord avec le gouvernement sur un certain nombre d'articles du programme qu'il nous a soumis, notamment en ce qui concerne la protection du travail.

Selon nous, la réforme électorale domine toute la réforme administrative. (Très bien ! sur divers bancs.)

Les dernières élections ont donné un rude coup au scrutin d'arrondissement comme aux scrutins de coalition.

Nous l'avons dit et nous le répétons : « Tant que la réforme électorale ne sera pas faite, les ennemis de la République resteront les arbitres de ses destinées. » (Mouvement.)

Ce ne sera pas chose facile de faire cette réforme et, une fois qu'elle sera faite, de s'organiser et de substituer la politique de partis à la politique de groupes. (Appl. en sens divers.)

Alors les personnes devront céder la place aux principes, sous peine de périr. (Appl.)

Il faudra toujours, d'ailleurs, se souvenir de ce principe primordial que, si l'on doit gouverner avec son parti, on doit administrer pour tout le monde. (Vifs appl.)

Quand les places, les emplois, la reconnaissance du droit, les secours dus à la misère seule, deviennent la récompense des services électoraux, la plaie est inguérissable, parce que c'est la justice qui est atteinte.

Le mal vient de ce que nos institutions centralisées, faites pour un homme, ne répondent pas aux besoins d'un régime de liberté : nous avons la république au sommet, mais l'empire à la base. (Vifs appl.)

C'est un paradoxe que d'être en république avec des institutions monarchiques.

Nous devons faire une réforme administrative qui fixe les droits et devoirs des fonctionnaires, élargisse le système qui étouffe le pays, et opérer dans l'organisation judiciaire des modifications qui s'imposent.

L'orateur se déclare absolument hostile à la prolongation du mandat de la Chambre et au renouvellement partiel, sur lesquels le pays n'a pas été consulté.

Voter ces mesures, ce serait séparer de plus en plus le Parlement de la nation.

Il conclut :

La législature nouvelle a devant elle une grande tâche.

Elle doit assurer la liberté individuelle, la liberté du travail, le contrôle de l'Etat sur l'enseignement privé. Faire à tous les citoyens un traitement d'égalité et de justice.

Ce programme est digne de tout son effort : elle ne s'y dérobera pas. (Appl. au centre et à gauche.)

La séance est suspendue pour vingt minutes.

A la reprise, la parole est à M. de Folleville.

M. de Folleville

Mes amis de l'Union démocratique et moi nous adhérons sans réserve à ce que dit la déclaration ministérielle du droit de tous les citoyens à la justice et à la liberté, de la recherche d'un progrès constant dans l'ordre fiscal, économique et social, et de réformes sérieusement étudiées et poursuivies par un effort discipliné.

Nous acceptons aussi la réforme électorale avec scrutin de liste et représentation proportionnelle.

La réforme administrative s'impose ; elle a toute notre sympathie.

Nous voulons que le statut promis aux fonctionnaires s'inspire d'un large libéralisme.

Il faut qu'il établisse nettement, d'une part, les devoirs des fonctionnaires, de l'autre, leurs droits et les moyens de les faire respecter, sans porter aucune atteinte à la discipline indispensable.

L'orateur est avec le gouvernement pour l'extension de la capacité des Syndicats et l'acheminement du travail vers la propriété.

Quant à l'école laïque, ses amis et lui sont décidés à n'y laisser porter aucune atteinte, mais estiment que des projets spéciaux ne sont pas nécessaires.

Ils repoussent le monopole de l'enseignement, mais estiment que le contrôle de l'Etat doit s'exercer sur l'enseignement privé.

Dans un ordre d'idées, ils réclament un remaniement de l'impôt qui décharge un peu l'agriculture si injustement écrasée, et demandent l'extension aux ouvriers agricoles de la loi sur les accidents du travail.

L'enseignement professionnel doit être organisé d'urgence, si nous voulons nous mettre au niveau des nécessités économiques actuelles.

L'orateur conclut en promettant à nouveau au gouvernement le concours de l'Union démocratique.

Après lui, M. Judet développe, au milieu de l'indifférence générale, des considérations sur l'organisation économique du pays et l'amélioration de notre système agraire.

Le débat est renvoyé à jeudi.

M. Jacques Piou dépose une nouvelle demande d'interpellation sur la politique générale du gouvernement.

La jonction aux interpellations en cours est ordonnée.

M. Ch. Benoist. — Nous en avons pour six ans ! (Rires.)

M. de l'Estourbeillon demande à interpeller sur la catastrophe de Villepreux.

La date du débat sera fixée ultérieurement.

Il en est de même d'une interpellation de M. Pain sur une circulaire du directeur des contributions indirectes concernant la circulation des vins.

La séance est levée à 6 heures.

Echos parlementaires

LA VALIDATION DE M. POITOU-DUPLESSY

L'élection de M. Poitou-Duplessy, validé en un tour de main, sans discussion, est tout en faveur de l'énergie qu'a manifestée ce jeune député.

Les blocards avaient envie de l'invalider. M. Poitou-Duplessy, muni d'un dossier très solide contre ses adversaires gouvernementaux, n'a pas craint de faire entendre qu'il saurait s'en servir et que, dût la majesté du lieu en souffrir, il mettrait en cause, dans les termes qui conviennent, les personnages contre lesquels il était documenté.

Les invalideurs se sont tenus coi, et le député d'Angoulême, validé, est très chaleureusement félicité par ses amis.

Dans les couloirs, des habitués se congratulent ainsi :

« Vous savez la nouvelle ? Il n'y aura pas de chabut, Poitou-Duplessy est validé. »

L'ELECTION DE M. MONPROFIT

Le 6e bureau conclut à la validation du docteur Monprofit à Angers, et décide qu'il n'y a pas lieu d'entendre le gérant des Accents sur la plainte déposée par M. Combes, au sujet de l'accusation de corruption portée contre des personnes de son entourage.

LE REGLEMENT DE LA CHAMBRE

La Chambre est saisie d'une proposition de résolution tendant à ce que les questions ne puissent être posées qu'à la fin des séances.

DISTRIBUTION

Parmi les distributions d'aujourd'hui, à la Chambre des députés, figure la proposition de M. le comte Albert de Mun, concernant les salaires des travailleurs à domicile, et quelques nouvelles propositions, comme chaque jour, en faveur des victimes des orages sur des points quelconques de la France.

SÉNAT

Séance du mardi 21 juin

La séance est ouverte à 3 h. 10 par M. Antonin Dubost.

M. Gaudin de Villaine demande à interpeller le ministre des Travaux publics au sujet de la catastrophe de Villepreux.

M. Millerand étant retenu à la Chambre la discussion est renvoyée à l'une des prochaines séances.

LES INDEMNITES AUX SOUTIENS DE FAMILLE

Le projet relatif aux indemnités à accorder aux soutiens de famille vient en discussion.

Ce projet a pour but de porter de 8 à 10 % la portion du contingent annuel qui bénéficie de ces indemnités et d'instituer une Commission supérieure d'appel en cas de réclamation.

MM. Delestable et Bassinet veulent bien augmenter le nombre des bénéficiaires, mais repoussent la Commission nouvelle, qui serait inutile.

Ils proposent le renvoi à la Commission.

M. Cachet le combat.

M. Empereur déclare qu'il faudrait réformer la manière dont s'accomplit l'enquête pour l'attribution des indemnités.

M. Gaudin de Villaine. — Actuellement, l'enquête est absolument fantaisiste. On ne tient compte que de l'attitude politique des familles. (Bruit à gauche.)

M. Le Provost de Launay. — Ce sont les préfets qui renseignent les Commissions.

Après un long débat auquel prennent part MM. Delahaye, Bérenger, Mézières et Félix Martin, le renvoi de l'article 1er à la Commission est prononcé.

M. Albert Gérard demande à interpeller le gouvernement sur la catastrophe de Villepreux et les mesures à prendre pour empêcher le retour de pareils accidents.

Cette interpellation est jointe à celle de M. Gaudin de Villaine.

La séance est levée et le Sénat s'ajourne à vendredi.

Échos du Sénat

UNE EXPOSITION EN 1920

M. Dupont, sénateur de l'Oise, a présenté cette après-midi, au groupe du commerce et de l'industrie, une proposition tendant à organiser une exposition universelle à Paris en 1920.

Le groupe a admis le principe de cette proposition et décidé de consulter le gouvernement.

CONTRE LA DEPOPULATION

M. Lannelongue, sénateur du Gers, a déposé cette après-midi, sur le bureau du Sénat, une proposition contre la dépopulation.

Le sénateur propose trois moyens pour atteindre ce but :

1° Augmentation des charges militaires pour les célibataires au-dessus de 29 ans.

2° Obligation pour tout fonctionnaire d'être marié à partir de 25 ans.

3° Droit pour le père de famille de disposer de son patrimoine en toute liberté.

L'IMPOT SUR LE REVENU

La Commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu, réunie sous la présidence de M. Maurice Rouvier, a tout d'abord entendu lecture d'une note du rapporteur répondant à un exposé de l'ancien ministre des Finances, M. Caillaux. Elle a décidé l'impression de cette note. Elle a ensuite discuté sur la meilleure méthode d'application de l'impôt sur le revenu et a été unanime à déclarer qu'il fallait procéder par le remplacement des contributions mobilières et des portes et fenêtres qui constituent la base du projet voté par la Chambre par un impôt général sur le revenu qui reposerait à la fois sur les présomptions de richesses, lesquelles seraient corrigées par l'administration chargée d'en faire la preuve et sur les déclarations facultatives des intéressés avec progression à la base.

Cette réforme de l'impôt général ne serait pas nécessairement liée à celle des impôts cédulaires qui aurait lieu indépendamment de celle-ci et par étapes.

Nouvelle réunion mardi prochain.

Sont attribués...

Par décrets signés du président de la République et publiés au *Journal Officiel*, est consommée la spoliation légale des biens ecclésiastiques appartenant à quatre paroisses d'Eure-et-Loir, à huit paroisses d'Ille-et-Vilaine, à quatre paroisses de la Somme et à diverses paroisses de Belfort, de l'Hérault, de l'Ariège, des Vosges, des Hautes-Pyrénées, de la Loire, de l'Ain, des Côtes-du-Nord, de la Drôme, du Gard, de la Seine.

*

Par décret en date du 4 juin et inséré à l'*Officiel*, de nouveaux bureaux de bienfaisance sont constitués et reçoivent en dotation les biens volés aux Fabriques, à Bandreville (Eure-et-Loir), à Verdelais (Gironde), à Luceau (Sarthe), à Moulineaux et à Mentheville (Seine-Inférieure), à Cambron et à Villers-sur-Ailly (Somme).

Le mariage aux États-Unis

En 1887, on célébrait 483 069 mariages aux Etats-Unis et l'on prononçait 27 919 divorces. La proportion de ces derniers était donc de 5,8 %. En 1897, les mariages s'élevaient à 622 350 et les divorces à 44 699, la proportion montant à 7,2 %. En 1906, il y eut 853 290 mariages et 72 062 divorces avec une proportion de 8,4 %.

L'attention du législateur est portée de plus en plus sur cette augmentation funeste qui ne fera que s'accentuer.

Mais il est assez difficile de réglementer la matière qui est du ressort des Etats particuliers. Une seule règle générale existe qui est que les jeunes gens de moins de 21 ans et les jeunes filles de moins de 18 ans ne peuvent contracter une union sans l'autorisation de leurs parents.

En Californie, le mariage n'est pas permis aux fous, aux imbéciles ni aux alcooliques. Dans l'Indiana, la prohibition s'étend aux épileptiques. L'Etat de New-Jersey exige un certificat attestant que les époux ne sont atteints d'aucune maladie transmissible à leurs descendants. Dans le Michigan, ceux qui contractent mariage avant d'être totalement guéris de certaines maladies encourent une peine de cinq ans de réclusion.

La fantaisie des législateurs s'est donné là large cours et sans être grand clerc on peut affirmer que ces belles dispositions restent la plupart du temps lettre morte.

R. T.

Échos religieux

Les pèlerinages de Paray

Paray-le-Monial voit cette année la refloraison des pèlerinages de naguère.

A la suite, en effet, des Tertiaires franciscains, viennent de s'y réunir les délégués de l'Apostolat de la prière, arrivés samedi et dimanche au nombre de plus de 2 500.

A la messe, M. le chanoine Dargaud, curé de Paray, a rappelé les origines de l'Apostolat de la prière, et magnifiquement évoqué l'idéal de ses adhérents dans les traits de la bienheureuse Marguerite-Marie, âme eucharistique.

Les communions se sont succédé pendant une grande partie de la messe.

Les confréries d'hommes et de femmes ont tenu ensuite leurs réunions spéciales à la Visitation ou à la maison de la Colombière. Un salut solennel a terminé la journée.

Ceux-ci seront remplacés, dimanche prochain, par les associés de la Ligue des Femmes françaises, attendues nombreuses le 26 juin.

A Domremy

Jeudi dernier, grande affluence à la basilique de Domremy, pour fêter la bienheureuse Jeanne d'Arc, sous la présidence de Mgr l'évêque de Saint-Dié.

Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface (Canada), assistait au trône entouré de nombreux chanoines, doyens et curés, et reçut de Mgr Foucault le titre de chanoine d'honneur de la cathédrale de Saint-Dié.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 3 juin 1907.)

Mme Vve F. Vaney, 69 ans, à Paris, mère de M. Jacques Vaney, le très dévoué administrateur-délégué de la presse régionale.

Mlle Marguerite-Marie-Antoinette Yenveux, 16 ans, à Aprey (Haute-Marne). — M. Lagarrigue, missionnaire du Saint-Esprit, mort au Gabon (Afrique), où il évangélisait depuis quinze ans les peuplades africaines, originaire du Cantal.

Sœur Marie-François d'Assise, du monastère de Sainte-Claire de Versailles, exilée à Spy (Belgique), où elle est décédée à l'âge de 73 ans, dont 39 de vie religieuse.

Mme Poulotte-Roche, Vve Chadefaux, 70 ans, à Mauriac. — Mme Renée-Lisa Mobillé, 80 ans. — M. Francisque Dupisy, 65 ans, à Lyon. — M. Eugène Ducoux, 75 ans, à Dorat (Haute-Vienne). — Mme Madeleine de Chambure, au château d'Hugemont, par Dampierre (Nord). — Mlle Virginie Fouquard, 78 ans, à Saint-Omer. — Mme Vve Mayet, mère de M. l'abbé Mayet, aumônier à Nîmes, 74 ans, à Fontarèches (Gard). — Mme Jules Martin, 74 ans. — Mme Maegis, à Limoges.

RECOMMANDATION

Un prêtre malade.

Informations du soir

LA CATASTROPHE DE VILLEPREUX

Versailles, 21 juin. — Le mécanicien Henri Leduc est parti d'Argentan ce matin à 7 h. 30 pour Versailles. Il avait pris place dans un compartiment réservé de 2e classe, sous la conduite de deux gendarmes.

Il est arrivé à Versailles à 11 h. 1/2 environ. Il a été conduit immédiatement au Palais de Justice dans le cabinet de M. Rosenfeld, juge d'instruction, qui n'a pu procéder qu'à un interrogatoire d'identité. En effet, Leduc, après avoir entendu formuler l'inculpation dont il est l'objet d'homicide par imprudence et de blessures par imprudence, a déclaré qu'il ne parlerait pas avant d'être assisté d'un avocat. Il fera connaître ultérieurement le nom de celui qu'il a choisi.

Leduc a été aussitôt conduit à la maison d'arrêt où il a été écroué. Son interrogatoire définitif n'aura pas lieu avant trois jours.

Leduc est né à Yquelon, dans l'arrondissement d'Avranches, le 9 août 1874. Il a été matelot. Il a rang de chauffeur et non de mécanicien.

Au ministère des Travaux publics, on croit que l'arrestation du mécanicien Leduc ne sera pas maintenue et que cet employé sera dorénavant entendu à l'instruction à titre de prévenu libre.

OFFICIER TUÉ AU SAHARA

Oran, 21 juin. — Une dépêche vient d'annoncer qu'au cours d'un engagement à la frontière saharienne un lieutenant a été atteint mortellement.

On attend d'autres renseignements.

Les délégués ottomans ont quitté Paris, ce matin, à 9 heures, pour continuer leur visite de diverses villes de France.

Rappelons que la première visite des délégués est pour Reims.

LE MOUVEMENT DE PROTESTATION EN ESPAGNE

(De notre correspondant particulier)

Madrid, 21 juin. — Les catholiques commencent à organiser puissamment la campagne contre le ministère.

Les députés carlistes, la *Junta de defensa social* et les principaux éléments catholiques se sont réunis hier à Madrid. On décida qu'une délégation se rendrait auprès de M. Canalejas pour le prier de ne pas pousser plus loin ses projets contre la religion. Des télégrammes de protestation ne cessent d'affluer de province au ministère.

L'AVIATION MILITAIRE

Mourmelon-le-Grand, 21 juin. — Parti ce matin en aéroplane pour Toul avec un passager, le lieutenant Commermann a atterri, par suite d'une panne du moteur, à 40 kilomètres de Mourmelon.

L'atterrissage a été brusque et l'appareil s'est brisé. L'officier aviateur a été blessé à la tête, mais légèrement.

SOLDAT NOYÉ AU COURS D'UNE PARTIE EN MER

A Arzew (Algérie), le caporal de zouaves C..., âgé de 22 ans, au cours d'une promenade qu'il faisait en mer, en compagnie de deux camarades de régiment, s'est noyé, la barque qu'il montait ayant coulé dans une saute de vent.

Les deux compagnons de C... sont seuls sauvés.

ACCIDENT DE MONTAGNE

Annecy, 21 juin. — Près du Grand-Bornand (Haute-Savoie), M. Husar, d'origine polonaise, habitant Genève, faisait, en compagnie d'un autre touriste, l'ascension du pic Jallouvre, d'une hauteur de 2 400 mètres. Ils commirent l'imprudence de grimper dans une cheminée et, par suite de vertige, M. Husar tomba contre la paroi du rocher, d'une hauteur de 200 mètres. La mort fut instantanée. La tête du malheureux était écrasée. Son cadavre mutilé fut ramené au chalet du Petit-Bornand.

Le malheureux devait se marier prochainement.

MORT D'UNE PRINCESSE ALLEMANDE

Carlsruhe, 21 juin. — La princesse Feodora de Schleswig-Holstein, sœur cadette de l'impératrice, a succombé ce matin à une maladie de cœur à Obersasbach, où elle était en visite chez la baronne de Roeder.

FEUILLETON DU 22 JUIN 1910 — 20 —

Le broyeur d'hommes

Puis il ajouta, énergique :

— Moi, je crois en Dieu, Mademoiselle, et *lui*, si c'était *lui*, ne croit à rien ! Sans cela il se serait montré...

Mardy s'obstinait dans son idée.

— On aurait fait une enquête, reprit-elle, la vérité aurait été découverte.

Un frémissement passa sur les lèvres du voyageur.

— Peut-être, dit-il, et quand j'ai raisonné comme vous, il était trop tard... La stupeur d'un honnête homme subitement accusé, voyez-vous, Mademoiselle, le paralyse, lui donne l'air d'un coupable et lui ôte ses moyens de défense, et tout cela trompait mes juges.

Mazamet écoutait, les deux mains rejointes derrière le dos, dans une attitude qui lui était familière.

L'impression fâcheuse du premier moment s'atténuait, mais certains sentiments ne pénétraient pas aisément jusqu'au fond de son esprit borné, n'émotionnaient pas son cœur sec.

L'ancien soldat se tourna vers lui.

— Monsieur, dit-il, refusez-vous toujours de me venir en aide ?

L'oncle Firmin ne répondit pas. Il tira son porte-monnaie...

Il y a des cas où l'aumône matérielle n'enrichit pas celui qui la fait parce qu'il l'a dépouillée de la charité divine.

Le front du voyageur s'empourpra.

— Monsieur, dit-il, je le répète, je ne cherche et ne demande que du travail, je me suis résigné à bien des choses, mais à mendier, jamais !...

Mazamet referma son porte-monnaie, l'air offensé, tourna les talons et s'éloigna. Le va-nu-pieds refusait ses bienfaits...

— Comme vous voudrez, prononça-t-il.

— Comme vous voudrez !

La petite Mardy Cappelle, dans sa conscience de chrétienne, dans son droit bon sens de brave fille honnête et travailleuse, demeurait atterrée sous le poids de l'injustice que manifestait cette phrase banale, rendue si cruelle par les circonstances.

Le voyageur s'était assis au bord de la route, sur une large pierre à l'ombre, et posa son petit paquet près de lui.

Mardy, pendant un instant, l'avait regardé, puis, tout à coup, elle aussi s'était éloignée, à pas précipités. Dix minutes plus tard, elle revenait tout essoufflée, portant un pain dans ses bras...

L'étranger avait disparu...

XV

Mardy Cappelle explora des yeux la longue route blanche, qui, après le tournant, s'étendait toute droite.

Elle n'osait appeler; d'ailleurs, elle ignorait le nom du passager. Son anxiété redoublait ; si, pendant ce court espace de temps, le résigné était devenu un désespéré ? S'il avait mis fin à ses jours ? Non, c'était impossible !

Ce paria était un croyant, sa profession de foi avait été d'autant plus convaincue qu'elle avait été toute spontanée, toute simple, que rien ne l'avait provoquée...

Il était reparti ! reparti sans même avoir pu manger une bouchée de ce pain qu'elle était allée chercher en courant et qu'elle lui rapportait...

Pourquoi ne lui avait-elle pas dit de l'attendre ? Pourquoi ne lui avait-elle pas adressé une parole réconfortante qui eût atténué le refus et le geste de son oncle ?

Mais ce malheureux ne pouvait être loin...

Légère et rapide, elle escalada un monticule qui s'élevait sur l'autre côté du chemin. Du sommet gazonné de la roche, elle dominait la vallée.

Au loin, dans un sentier montueux, elle aperçut l'étranger.

Où allait-il ?

Emportée par sa compassion, par son désir de transmettre à cet homme le morceau de pain qui, parfois, évite un crime, en laissant ou en redonnant à la créature humaine l'usage de sa raison, elle s'élança en avant.

Elle connaissait ce sentier ; des métairies s'éparpillaient autour, elle n'avait pas à redouter la solitude, elle ne commettait donc aucune imprudence.

Elle gagna du terrain.

Par un dernier effort d'agilité, sans paraître courir, Mardy rejoignit l'ancien soldat.

Au bruit des pas légers, il s'était retourné.

— Monsieur, dit la jeune fille (elle n'avait pas employé ce vocable tout à l'heure, mais elle voulait relever l'étranger après l'humiliation infligée par l'oncle Mazamet), Monsieur, répéta-t-elle, je voudrais partager mon pain avec vous !

Et, d'un geste rapide, elle rompit le pain et lui en tendit la moitié.

Mardy avait trouvé dans son cœur de femme la suprême et la plus délicate formule de l'aumône ; le partage...

Lui, la contempla, pris du tremblement d'une émotion nouvelle. Leurs yeux se rencontrèrent... Elle lut la sincérité de la reconnaissance, et lui, la générosité compatissante.

Le voyageur tendit la main et prit le pain que Mardy lui offrait :

— Merci, Mademoiselle, dit-il, en s'inclinant.

Il approcha le pain de sa bouche, tout de suite, mais avec une sorte de recueillement.

Il éprouvait un bien-être à se rassasier, et un plus grand à prendre encore en ce monde sa part d'estime et d'égards...

Quand il eut mangé la moitié de son pain, il glissa le reste dans sa poche, puis, ôtant son chapeau :

— Merci et adieu, Mademoiselle, dit-il, vous m'avez fait du bien !

— Où allez-vous maintenant ? demanda-t-elle ; avez-vous des parents qui puissent s'occuper de vous ?

Il secoua la tête.

— Je n'ai plus ni père, ni mère, ni frères, ni sœurs, prononça-t-il de cette voix basse avec laquelle on évoque les deuils. J'ai des parents en Poitou, j'avais songé, après ma libération, à aller les trouver ; à présent j'y ai renoncé.

— Et pourquoi donc ?

— J'ai jugé de l'effet que produit ma condamnation sur ceux pour lesquels je suis un étranger ; on me refuse le travail qui est le droit de vivre ! Là-bas, ceux qui portent mon nom surtout, se croiront déshonorés par mon malheur... Ils me repousseront ou ma présence les chagrinera ; je ne veux être à charge à personne, d'aucune manière...

— Et de quel côté vous dirigerez-vous, alors ?

— Je marcherai devant moi, vivant du travail que l'on accorde au dehors à ceux dont on se méfie, jusqu'à ce que j'aie trouvé quelqu'un qui croie à mon innocence... comme vous y croyez ! Mais, je le répète encore, et je le dirai toujours bien haut, ceux qui m'ont condamné l'ont fait loyalement, ils ont accompli leur devoir. On avait trouvé dans mes effets l'objet volé... il faut des exemples, et de rudes exemples ! Un soldat ne doit pas se déshonorer ! Si l'on m'avait acquitté sans preuves, d'autres auraient fait ce que l'on me reprochait, car il y en a qui ne croient ni au ciel ni à l'enfer !... J'aurais jugé comme j'ai été jugé ! Mais si celui que je soupçonne m'a laissé condamner, il est le dernier des lâches ! Depuis ce temps-là, bien des circonstances me sont revenues à la mémoire, plus nettes... tout s'était brouillé sous le premier choc... Je vous redis ce que j'ai déjà dit, mais ces pensées-là, Mademoiselle, m'emplissent le cerveau, et je n'ose en parler à personne !

— Je vous crois et je vous comprends, affirma Mardy.

Ils se regardèrent, et leurs deux jeunesses échangèrent un sourire.

— Je voudrais savoir votre nom, demanda le voyageur.

— Mardy Cappelle, mon frère, Martial, a votre âge. Il a été soldat, il travaille à Paris ; j'habite avec ma mère dans le bourg de Brignac...

En disant son nom à l'inconnu, la jeune fille se plaçait en même temps sous la sauvegarde des siens.

Elle ajouta :

— Me direz-vous aussi comment vous vous appelez ?

— Jacques Bravard, répondit-il d'une voix sourde.

Il semblait vouloir ajouter quelque chose, mais il garda le silence.

— Jacques Bravard, reprit Mardy, sera bientôt un digne et brave ouvrier, estimé de tous !

Et dans ce souhait d'adieu passait la manifestation d'une ferme espérance.

Elle s'en retourna vers Brignac, et lui continua la rude montée.

XVI

Florent Pallier, après le repas offert aux ouvriers de l'usine et qui avait précédé de si peu d'instants l'audacieuse entreprise de Tonio, rejoignit Martial.

Il ne s'était pas encore fait un seul ami et revenait toujours à son compagnon de route.

— Viens te promener avec moi, puisque tu peux sortir ce soir, dit Cappelle.

— Tu ne vas donc pas chez les Marioguet ?

— Si, justement ! Marius m'a demandé de t'amener.

L'espoir de prendre une consommation décida le forgeron. Quand les deux ouvriers entrèrent dans le café, la maîtresse de céans, qui desservait la table de ses pensionnaires, se retourna brusquement.

(A suivre.)

EDMOND COZ.

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)